

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2017**  
**à 15h 30 au Château de CHALAIS**  
**16210 Chalais (Charente)**

\* \* \*

**A) Mot d'accueil :**

Monsieur Jean-Paul GAZEL, membre de l'association et organisateur de la manifestation souhaite la bienvenue aux participants et donne quelques précisions techniques sur le déroulement de ces deux journées. Il adresse ses remerciements à Messieurs Yves LECOQ , Jean-Luc BRUNEAU, Mr et Mme BONNIN , à Monsieur REMY conférencier ainsi qu'à Monsieur le Maire de Chalais et à Monsieur Antoine GRASSIAN.

Le Président Roland MARTINET confirme ces remerciements et félicite Jean-Paul GAZEL pour la bonne organisation de cette assemblée.

Le président remercie l'ensemble des personnalités invitées et qui lui ont adressé un message pour excuser leur absence. Il remercie particulièrement Monsieur Claude DOUCET – membre fondateur-maire de Valençay et Madame, venus tout spécialement pour cette séance de l'AG statutaire.

Le Président salue les nouveaux membres de l'Association présents à cette AG : Monsieur Philippe SELZ ancien ambassadeur de France et Monsieur Antoine GRASSIAN président de l'association « Mémoires du Comté de Grignols ». Enfin il adresse ses remerciements à Monsieur Yves LECOQ, propriétaire du Château de Chalais, qui, empêché, n'a pu être présent.

Etat des membres à jour de leur cotisation: 179. Quorum nécessaire pour délibérer : 89. Membres présents : 41. Pouvoirs : 59. Le nombre des présents ou représentés étant de 100, le quorum est atteint. Le président Martinet déclare donc ouverte la séance de l'Assemblée générale ordinaire en ce grand salon du Château de Chalais.

Il lit l'ordre du jour et rappelle que l'AG a été valablement convoquée dans les délais conformément à l'article 15 des statuts.

Monsieur Alain BOSCHER, administrateur, est désigné comme secrétaire et Monsieur Jean-Marie BADER, administrateur, comme scrutateur.

\*\*\*\*\*

**Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 octobre 2016, tenue au château de Valençay :**

Personne ne souhaitant sa relecture ni n'émettant aucune remarque contraire, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Point 2 : Modification de l'article 13 des statuts**

Le Président rappelle que l'article 13 des statuts prévoit que les comptes annuels sont arrêtés chaque année au 30 septembre. Le conseil propose de fixer désormais cette date au 31 août. Il donne toutes explications nécessaires pour justifier cette demande de modification, précisant notamment que cette date permettra de tenir l'assemblée générale annuelle dès le mois de septembre, donc à une saison plus clémente pour la température dans les châteaux !

La résolution suivante est mise aux voix :

« L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Chaque année, à la date du 31 août, le compte de résultat et le bilan sont arrêtés et sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire »

Exceptionnellement l'exercice 2016/2017 a une durée de 11 mois

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

### **Point 3 : Rapport moral et d'activités**

Voir le document annexé aux présentes « PV AG 2016 : annexe 1 : Rapport moral et d'activités 2016/2017 à l'AG du 23/09/2017 » présenté, intégralement lu et commenté par le président.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

### **Point 4 : Rapport financier du trésorier**

Jean-Marie BADER, trésorier, distribue aux membres l'état synthétique du compte d'exploitation et le bilan simplifié. Voir pièces jointes aux présentes : « PV AG 2017 ( annexe 2.2 , comptes de résultats ; Annexe 2.3, Bilan »

Le trésorier commente les résultats :

- Compte de résultat de l'exercice :

L'exercice présent, clos le 31/08/2017 est déficitaire à hauteur de 694.24 € (recettes s'élevant à 15 324.05 € et les dépenses à 16 018.29 €) (après un résultat bénéficiaire de 2 668.04 € l'année dernière grâce notamment aux ventes des actes du colloque 2015).

Les cotisations versées par les membres de l'association se sont élevées à 5 202 €, pour 5 128 € pour l'exercice précédent. Les recettes et les dépenses liées à la tenue de l'assemblée générale en octobre 2016 ont permis de dégager un léger excédent d'environ 582 €. Les dépenses liées au bulletin annuel (2 113 €) sont raisonnables grâce à l'intervention de Claude Jambart qui a encore assuré bénévolement la composition et mise en page. Grand merci. L'exercice a enregistré le solde des dépenses liées à la refonte du site internet et à la nouvelle identité graphique.

- Bilan :

Les réserves de notre association s'élèvent globalement à 10 474.38 € y compris le déficit du présent exercice. Notre situation financière est donc satisfaisante.

Après mise au vote, les comptes sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

- Cotisations :

Le Président rappelle que l'assemblée de 2016 avait fixé le montant de la cotisation annuelle de la façon suivante :

38 euros pour une personne seule ;

50 euros pour un couple ;

5 euros pour les étudiants ;

Et ceci à compter de l'exercice 2016/2017.

Le CA propose de maintenir ces tarifs pour l'exercice 2017-2018.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

- Budget 2017/2018

Le trésorier présente ensuite le budget pour l'exercice 2017/2018 (annexe 2.4). Après explications et commentaires ce budget – de 14500 € - est adopté à l'unanimité.

### **Point 5. Projets d'activités 2017/2018**

#### a)- Conférences

Le Président rappelle les conférences qu'il est prévu de tenir dans le Nord par Georges Lefaiivre, par lui-même à Brive, à Valençay, dans l'Ouest avec Claude Jambart. Il rappelle en outre que le château organise fin octobre à Valençay une importante manifestation « les Diplomatiques » à laquelle il conseille de participer. Il évoque aussi une conférence à Paris prévue par Daniel Haumont avec pour sujet « Talleyrand et Lafayette ». La recherche d'orateurs, d'organismes et de lieux d'accueil est une préoccupation du Conseil. Le président invite tous les adhérents à nous y aider.

#### b)- Visites

Les idées pour Paris sont rappelées ; bibliothèque du sénat, le quai d'Orsay, l'Institut de France, et envisager à nouveau pour les adhérents les plus récents, l'église Saint Sulpice après finalisation des travaux de rénovation des fresques de Delacroix, l'église Saint Nicolas du Chardonnay où Talleyrand a été nommé sous-diacre, l'ambassade de Pologne, le Centre culturel italien, etc., et les promenades dans Paris.

En Province, les villes de Nantes, Reims et Autun.. sont citées.

#### c)- Voyages à l'étranger

Le Président rappelle que le prochain voyage à Londres aura lieu du 15 au 19 octobre 2017, le nombre de participants étant tout juste suffisant.

Un débat s'instaure sur d'éventuels projets de voyages, notamment en Bavière. Ces projets seront étudiés par le conseil d'administration. Le président précise qu'un voyage à l'étranger nécessite la présence d'au moins quinze participants, et que pour 2018, priorité devrait être donnée à l'AG des 20 ans de l'association à Valençay.

Dans le futur, les voyages ne pourront, pour l'essentiel, concerner que des lieux où nous sommes déjà allés, mais qui peuvent intéresser les nouveaux adhérents de ces dernières années.

### **Point 6. Le Bulletin « Le Courrier du Prince »**

Le bulletin donne satisfaction, et reste annuel. Grâce à Claude Jambart – que nous remercions vivement- responsable qui en assure bénévolement la composition/mise en pages, le coût annuel restant contenu vers les 2000 €, limite supportable actuellement.

Le prochain N° est prévu pour parution en janvier 2018. Claude restant responsable de la collecte des articles, et notre trésorier Jean-Marie Bader se proposant de prendre la relève pour la composition / Mise en page / impression et diffusion. Merci à eux deux.

### Point 7. Le site internet et l'identité graphique

Le Président souligne l'importance du travail accompli durant l'exercice concernant la mise au point du nouveau site internet et la finalisation de la nouvelle identité graphique. Il invite les participants à consulter le nouveau site à présent en ligne (adresse inchangée : [www.amis-talleyrand.org](http://www.amis-talleyrand.org) ) et précise que Madame Nicole Paul responsable de notre prestataire et qu'il remercie pour sa présence, fera à l'issue de cette assemblée une présentation pratique du nouveau site.

Une prochaine « lettre d'information aux adhérents » sera tout spécialement consacrée au descriptif et mode d'emploi du nouveau site.

Le groupe Facebook est très actif puisqu'il compte environ 280 membres. Le président regrette que peu d'entre eux soient également membres de notre association. Il remarque que les échanges sur Facebook sont souvent intéressants et remercie Claude Jambart pour son rôle déterminant.

### Point 8. Les mandats d'administrateurs : situation actuelle, élections et ré-élections

Suite aux élections antérieures, quatre mandats d'administrateurs (élus pour 3 ans) viennent à échéance cette année. ( date en **gras**)

Le CA compte actuellement 11 membres, à savoir :

- Mme Françoise Aubret-Ehnert (ancienne présidente, déléguée Région Poitou-Charentes, responsable voyages) oct 2016 (élue)
- Mme A. de Bagneux (vice-présidente) oct 2013(réélue) oct 2016(réélue)  
(membre comité du bulletin)
- M. J.-M. Bader (trésorier/ délégué Région EST) oct 2011(élu) oct 2014(réélu) **sept 2017**
- M. A. Belonoschkin (délégué Région Paris/Normandie et international. Membre comité du bulletin) oct 2013(réélu) oct 2016(réélu)
- M. A. BOSCHER (secrétaire) oct 2016(élu)
- M. P. Combaluzier (délégué Région Sud-Ouest)(membre fondateur) oct 2014(élu) **sept2017**
- M.D. Haumont (coopté CA février 2017) . vote **sept2017**
- M. R. Flahaut oct 2011(élu) oct 2014(réélu) **sept2017**
- M. C. Jambart (délégué Région Ouest et Responsable gpe Facebook et Bulletin) oct 2013(élu) oct 2016(réélu)
- M. G. Lefavre (ancien président, délégué région Nord Membre comité du bulletin) oct 2013(réélu) oct 2016(réélu)
- M. R. Martinet (président, délégué Région Centre dont oct 2013(réélu) oct 2016(réélu)

Valençay, membre de droit du comité Bulletin)

Il est rappelé que les mandats sont d'une durée de trois ans, et que les membres sont rééligibles.

Trois membres sont ré-éligibles, mais Monsieur P. Combaluzier ne souhaite pas se représenter (il l'a fait savoir officiellement au président et aux membres du CA)

Les statuts prévoient un nombre maximum de 12 administrateurs. Deux postes peuvent donc encore être pourvus...

Il est procédé au vote dont les résultats sont les suivants :  
Daniel HAUMONT : élu à l'unanimité (suite à cooptation)

Enfin le Président propose à l'assemblée de s'exprimer sur le renouvellement des mandats des administrateurs sortants. Au terme de ce vote, sont élus à l'unanimité pour un nouveau mandat de trois ans, Messieurs Jean-Marie BADER et Richard FLAHAUT. Suite à ces désignations le conseil est composé de dix membres.

Le président insiste pour que de nouveaux membres rejoignent le CA (c'est toujours possible en cours d'exercice), car il faut du « sang neuf » !

#### **Point 9. Discussion libre sur les orientations, vie, manifestations et devenir de l'association**

Il est considéré par l'assemblée que les points précédents ont couvert le sujet, et il est passé au point suivant.

#### **Point 9. Propositions de lieu pour l'assemblée générale 2017**

Le président rappelle notre engagement de tenir l'AG à Valençay une année sur deux. Ce sera donc le cas pour 2018, année du vingtième anniversaire de notre association

#### **Point 10. Questions diverses**

Le président invite les membres présents à régler dès à présent leur cotisation auprès de notre trésorier Jean-Marie Bader.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare close l'assemblée annuelle 2017 à 17 h 40.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le secrétaire de séance et le scrutateur.

Le Président :

Le secrétaire

Le scrutateur

Roland Martinet

Alain Boscher

Jean-Marie Bader